

CENTRES DE LOISIRS TARIFICATION 2019/2020

Proposition de tarifs (par enfant) de la Commission Sociale Petite enfance/Jeunesse :

Quotient familial	Journée	3 jours	4 jours	5 jours	Mercredi *
0 à 800	25 €	45 €	60 €	75 €	20 €
801 à 1 100	30 €	55 €	75 €	90 €	23 €
1 101 à 1 500	35 €	75 €	100 €	120 €	25 €
1 501 à 1 900	40 €	90 €	120 €	150 €	28 €
1 901 et +	45 €	110 €	140 €	170 €	30 €

* Les inscriptions des mercredis se font à la période (6 ou 7 mercredis).

Frais de dossier :

- ❖ 15 €/famille pour l'année.

Pour les vacances estivales :

- ❖ A partir de 3 semaines d'inscription par famille (fratries) : 10 % de réduction sur l'ensemble des inscriptions.
- ❖ A partir de 4 semaines d'inscription par famille (fratries) : 15 % de réduction sur l'ensemble des inscriptions.

Attention :

- ❖ L'inscription se fait sur attestation CAF.
Si cette dernière n'est pas présentée, c'est le quotient familial le plus élevé qui s'appliquera.

La CAF subventionne votre enfant dès qu'il est accueilli une journée au centre.

Selon les critères de la CAF, votre enfant bénéficie ou non de cette subvention ; Cela ne dépend ni de votre situation familiale, ni de votre dossier CAF mais de votre employeur, indépendamment de votre lieu de travail (Suisse ou France).

Attention ! Une fois ce document rendu, vous vous engagez à payer la totalité de votre demande si celle-ci est acceptée. Nous vous demandons donc de joindre directement le paiement à cette feuille de souhaits. La feuille de souhaits ne sera pas reprise en compte sans le paiement.

Merci d'avance.